



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 4 mai 2015

HEURE : 19h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Serge Poirier, Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, Mme Julie Lamarche, greffière adjointe, Mme Suzanne Lessard, trésorière et M. Réal Girard, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont présents à la séance.

Il y avait 102 personnes dans l'assistance.

2015-05-184

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
 - 3.2 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2015

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Réponses aux questions des séances précédentes

4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution

4.3 Questions

5. ADMINISTRATION

5.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 5 mai 2015 au 2 novembre 2015

5.2 Ajustement salarial du directeur général et greffier pour l'année 2015

5.3 Inscription à la formation intitulée « Les règlements discrétionnaires »

6. RÉGLEMENTS

6.1 Avis de motion : Règlement numéro 210-5-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 210 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement »

6.2 Adoption du règlement numéro 232-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de sécurité incendie numéro 232 »

6.3 Adoption du règlement numéro 251-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 251 sur les permis et certificats »

7. TRÉSORERIE

7.1 Dépôt du rapport des paiements effectués y incluant le bordereau des paies, et ce, pour la période du 1er avril 2015 au 30 avril 2015

7.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1er avril 2015 au 30 avril 2015

7.3 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 29 avril 2015

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines

8.2 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis généraux et permis de lotissement

8.3 Acceptation du dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme : séance du 14 avril 2015

8.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'installation d'une enseigne sur l'immeuble situé au 19 rue Principale Nord, sur le lot 4 848 478 du Cadastre du Québec (PIIA2015-04-002)

- 8.5 Adoption du premier projet numéro PPCMOI2015-01 intitulé PPCMOI relatif à l'implantation d'un bâtiment situé au 27 Principale Sud et à son occupation par une micro-brasserie
- 8.6 Adoption du premier projet numéro PPCMOI2015-02 intitulé PPCMOI relatif à l'occupation par une micro-brasserie d'un bâtiment situé au 10-10A rue Principale Sud
- 8.7 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. relative à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 5 161 029 du cadastre du Québec, sur le chemin du Mont-Écho (CPTAQ2015-003)
- 8.8 Autorisation de signer un acte de servitude pour le drainage du chemin de l'Esker et le passage de conduites sur la propriété de Nathalie Couture
- 8.9 Renouvellement du contrat pour la vidange totale et le transport des boues des fosses septiques, fosses de rétention et puisard sur le territoire de la Ville de Sutton

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Acceptation de l'offre de services professionnels en ingénierie pour un plan d'ensemble schématique réseau d'aqueduc et d'égout pluvial
- 9.2 Déneigement et entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Sutton - secteurs Sutton nord et Sutton ouest
- 9.3 Déneigement et entretien d'hiver de petits chemins de la Ville de Sutton - secteurs Montagne et Ville
- 9.4 Déneigement et entretien d'hiver de petits chemins de la Ville de Sutton - Secteur Glen Sutton
- 9.5 Mandat pour trois ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium)
- 9.6 Autorisation de paiement suite à l'adjudication du contrat pour la fourniture de 2 camionnettes pour le service des travaux publics
- 9.7 Entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre Ville de Sutton et Abattoir Ray Fortin

10. DIRECTION GÉNÉRALE

- 10.1 Autorisation pour le paiement de la demande numéro 2 - Hôtel de ville
- 10.2 Autorisation de paiement de la facture d'Athena Construction pour l'aménagement des bureaux temporaires de l'hôtel de ville
- 10.3 Confirmation de Cynthia Brunelle au poste de coordonnatrice au service des loisirs et de la vie communautaire

11. GREFFE

- 11.1 Ratification de l'entente relative à la vente des biens entreposés par la Ville suite à une mise sur le carreau

- 11.2 Mandat à Innovision+ pour la division du territoire en districts électoraux
- 11.3 Autorisation de signature d'une nouvelle entente intermunicipale avec le Village de Brome relativement au service des premiers répondants
- 11.4 Retrait de la couverture d'assurance pour le bâtiment de l'hôtel de ville durant les travaux

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Embauche des moniteurs pour le camp de jour de Sutton pour la saison estivale 2015
- 12.2 Dépenses relatives au camp de jour pour la saison estivale 2015
- 12.3 Embauche du personnel aquatique pour la saison estivale 2015
- 12.4 Utilisation du terrain et de la Salle 1 du Centre Communautaire John-Sleeth
- 12.5 Autorisation de prêt d'équipement pour les événements X-Trail et X-Man Race
- 12.6 Ajout d'heures supplémentaires au contrat de Justin Gardner pour l'entretien de la cafétéria
- 12.7 Autorisation de signature du contrat de location des jeux gonflables pour la Fête de la Famille
- 12.8 Installation d'un Croque-Livres au Centre Communautaire John-Sleeth
- 12.9 Attribution des sommes reçues en subvention pour la Fête de la Famille

13. CULTURE

- 13.1 Amendement à la résolution numéro 2015-01-045 intitulée «Contribution financière 2015 pour la Fête Nationale»

14. SÉCURITÉ INCENDIE

- 14.1 Embauche d'un bénévole pour le service des premiers répondants
- 14.2 Modification à la convention d'honoraires avec Groupe Hénault
- 14.3 Autorisation de paiement suite à l'adjudication du contrat pour l'achat d'un camion autopompe échelle 78' "Quint"

15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1 Dépôt de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 avril 2015
- 15.2 Acceptation de l'offre de services de Two Humans pour compléter la migration du site web

15.3 Contribution financière au Festival de Jazz de Sutton

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

16.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2015 de la MRC Brome-Missisquoi

17. Deuxième période de questions du public

18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2015-05-186

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-187

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2015 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier ou la greffière adjointe est dispensé(e) d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Nathalie Bédard
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2015 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Dossiers d'intérêt public – évolution

Le maire fait état de la situation de certains dossiers d'intérêt public.

Questions

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

2015-05-188

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE
DU 5 MAI 2015 AU 2 NOVEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la Ville ou empêché de remplir les devoirs liés à sa charge pour la période du 5 mai 2015 au 2 novembre 2015;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Veerle Beljaars à titre de maire suppléant pour la période du 5 mai 2015 au 2 novembre 2015 afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-189

**AJUSTEMENT SALARIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER POUR L'ANNEE 2015**

CONSIDÉRANT QUE le 2 mars 2015, le conseil municipal a adopté la structure salariale révisée pour l'année 2015, et ce, conformément à la résolution 2015-03-109;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'ajustement salarial du directeur général et greffier pour l'année 2015 en tenant compte de l'évaluation qui a été faite par le maire en date du 23 avril 2015;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'ajustement de salaire du directeur général et greffier et de lui accorder un salaire annuel établi en conformité avec la classe 1, échelon 4 de la structure salariale en vigueur, et ce, en date du 1^{er} janvier 2015.

DE CONTRIBUER à un montant de 1000 \$ dans le RÉER du directeur général et greffier pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-190

**INSCRIPTION À LA FORMATION INTITULÉE « LES
RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES »**

CONSIDÉRANT QU'une formation intitulée « Les règlements discrétionnaires » sera donnée le 26 mai 2015, à Cowansville par Me Élane Francis de l'étude Paradis Lemieux Francis avocats ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Veerle Beljaars et M. Kenneth Hill souhaitent assister à cette formation afin d'approfondir leurs connaissances en la matière ;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Veerle Beljaars et M. Kenneth Hill, conseillers municipaux, à suivre la formation intitulée « Les règlements discrétionnaires » qui aura lieu le 26 mai 2015, à Cowansville.

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription de chacun au montant de 75 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, ainsi que le remboursement des frais encourus sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-191

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 210-5-2015 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 (RM 330) CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT »

AVIS DE MOTION est donné par Serge Poirier qu'à une prochaine séance du conseil, il/elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 210-5-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 210 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement ».

Ledit règlement a pour objet de modifier les annexes A et D du règlement numéro 210 (RM 330) tel qu'amendé afin de mettre à jour la signalisation routière concernant les arrêts ainsi que les stationnements limités et les stationnements pour handicapés sur le territoire de la Ville.

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2015-05-192

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 232-1-2015 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE NUMÉRO 232 »

CONSIDÉRANT QUE l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) permet à une municipalité d'adopter des règlements en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 232 intitulé « Règlement de sécurité incendie » a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 mai 2014, et ce, en conformité avec la résolution numéro 2014-05-209;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire actualiser son règlement de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a dûment été donné à la séance du 7 avril 2015, sous la résolution numéro 2015-04-150;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe mentionne que ce règlement a pour objet d'actualiser le règlement de sécurité incendie numéro 232 en ajoutant certaines dispositions concernant les systèmes

d'alarme;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 232-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de sécurité incendie numéro 232 ».

Adoptée à l'unanimité

2015-05-193

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 251-1-2015 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 251
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 15 décembre 2014, le conseil a adopté le règlement numéro 251 intitulé « Règlement sur les permis et certificats », et ce, conformément à la résolution numéro 2014-12-625;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire corriger certaines imprécisions du règlement concerné;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire corriger une omission du règlement concerné en ajoutant la possibilité qu'un terrain soit adjacent à une rue privée aux conditions d'émission d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajouter une disposition relative à l'échéance d'un certificat d'autorisation pour un bâtiment temporaire érigé aux fins de vente de terrains ou de logements et au délai minimal avant qu'un nouveau certificat puisse être émis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire ajouter des éléments aux informations et documents requis pour une demande de certificat d'autorisation relative aux allée d'accès (entrée de cours) concernant la construction;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par l'adoption, lors de la séance ordinaire du 2 février 2015, de la résolution numéro 2015-02-057;

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 251 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » afin qu'y apporter certaines corrections.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 251-1-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 251 sur les permis et certificats ».

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 30 AVRIL 2015

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 30 avril 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 30 AVRIL 2015

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du règlement numéro 208 tel qu'amendé par les règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 30 avril 2015.

2015-05-194

EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DATÉE DU 29 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont examiné la liste des comptes à payer datée du 29 avril 2015 et dont le total s'élève à 858 891,53 \$;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 29 avril, 2015, et dont le total s'élève à 858 891,53 \$.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / RÉPARATION / TRANSFORMATION, D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de avril 2015 des permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par Réal Girard, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, du mois de avril 2015, soumis par Réal Girard, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

2015-05-195

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 14 avril 2015 ;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2015 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-196

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.A.) RELATIF À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 19 RUE PRINCIPALE NORD, SUR LE LOT 4 848 478 DU CADASTRE DU QUÉBEC (PIA2015-04-002)

CONSIDÉRANT QU'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) relatif à l'installation d'une enseigne de type communautaire sur l'immeuble situé au 19 rue Principale Nord, sur le lot 4 848 478 du cadastre du Québec, a été présentée à la Ville;



LOCALISATION

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une enseigne sur une enseigne communautaire déjà existante;



ENSEIGNE ACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée, d'une dimension de 88 pouces par 26 pouces, pour une superficie totale de 15,89 pieds (approximativement 1,48 mètres carré), sera constituée en bois résistant aux intempéries;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée ne vise que le commerce *Galerie d'Art Les Imagers*, le tout tel qu'illustré sur l'illustration ci-dessous :



ENSEIGNE PROJETÉE

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est situé dans la zone C-03, et que cette dernière est assujettie au *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la ville de Sutton*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande répond aux critères d'évaluation décrits dans le *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la ville de Sutton*;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la présente demande pour l'installation d'une enseigne pour le commerce *Galerie d'Art Les Imagers*, situé au 19, rue Principale Nord, le tout tel que démontré sur l'illustration dans la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-197

**ADOPTION DU PREMIER PROJET NUMÉRO PPCMOI2015-01
INTITULÉ PPCMOI RELATIF À L'IMPLANTATION D'UN
BÂTIMENT SITUÉ AU 27 PRINCIPALE SUD ET À SON
OCCUPATION PAR UNE MICRO-BRASSERIE**

CONSIDÉRANT QU'une demande visant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble visant l'occupation d'une partie d'un bâtiment situé au 27 de la rue Principale Sud, dans le but d'y produire de la bière et du cidre (micro-brasserie), a été présentée;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné est présentement occupé par un restaurant et des unités d'hébergement;

CONSIDÉRANT QUE la bière et le cidre qui y seront produits seront destinés à la vente au détail, à la consommation sur place et à la vente en gros;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de plancher destinée à être occupée pour la fabrication de bière est inférieure 60 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné est situé dans la zone C-04 et que la fabrication de bière et de cidre n'y est pas autorisée;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale minimale applicable dans la zone C-04 est de 2 m;

CONSIDÉRANT QUE le terrain occupé par le bâtiment concerné est étroit et qu'il est nécessaire de réduire la marge latérale applicable;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné est présentement occupé par un restaurant et des unités d'hébergement hôtelier;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné est situé au cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est d'intérêt public d'adopter la présente résolution;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet de PPCMOI numéro 2015-01 intitulé PPCMOI relatif à l'implantation d'un bâtiment situé au 27 Principale Sud et à son occupation par une micro-brasserie.

DE PRÉCISER QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation sur la présente résolution et l'adoption d'un second projet de la présente résolution sont conditionnelles à la présentation préalable d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-198

**ADOPTION DU PREMIER PROJET NUMÉRO PPCMOI2015-02
INTITULÉ PPCMOI RELATIF À L'OCCUPATION PAR UNE
MICRO-BRASSERIE D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 10-10A RUE
PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT QU'une demande visant l'occupation de l'immeuble situé au 10-10A rue Principale Sud, sur le lot 4 848 522 du cadastre du Québec par une micro-brasserie a été présentée à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être approuvée en vertu du *Règlement numéro 220 sur les projets particuliers de constructions, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné est présentement vacant et qu'il était précédemment occupé par un restaurant;

CONSIDÉRANT QUE la bière qui y sera produite sera destinée à la consommation sur place;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de plancher destinée à être occupée pour la fabrication de bière est inférieure 40 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est située dans la zone C-03 de l'annexe 3 du *Règlement de zonage 115-2*, et que la fabrication de bière n'y est pas autorisée;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la clientèle pourra utiliser le stationnement public situé à l'arrière du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de rejoindre à pied la rue Principale à partir dudit stationnement public et que ce passage est régulièrement utilisé par la population;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'assurer la pérennité de ce passage public;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné est situé au cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est d'intérêt public d'adopter la présente résolution;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220*, la présente résolution applicable sur l'immeuble occupé par le 10-10A, rue Principale Sud (lots 4 848 522 du cadastre du Québec) afin :

1. D'autoriser la fabrication de bière, incluant pourvu qu'il soit possible de la consommer sur place;
2. De limiter à 40 m² la superficie de plancher occupée pour la fabrication de bière et de cidre;
3. De ne pas exiger de cases de stationnement pour la desserte du bâtiment;
4. D'assujettir les dispositions de la présente résolution à l'obligation de consentir, en faveur d'un immeuble détenu par la Ville, une servitude réelle de passage public (à pied), située du côté nord du terrain, reliant le stationnement public situé à l'arrière du terrain (parc des Vétérans) et la rue Principale, les frais d'arpentage et de notaire étant à la charge de la Ville.

DE PRÉCISER QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation et l'adoption d'un second projet portant sur la présente résolution sont conditionnelles à la présentation préalable d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-199

DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. RELATIVE À L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT 5 161 029 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SUR LE CHEMIN DU MONT-ÉCHO (CPTAQ2015-003)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation relative à des fins autres que l'agriculture sur le lot 5 161 029 du cadastre du Québec (chemin du Mont-Écho) a été présentée à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le renouvellement d'une autorisation accordée par la CPTAQ le 23 janvier 2008, soit l'exploitation d'une activité d'extraction de roches;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également des travaux de restauration de la sablière déjà présente sur le site, comprenant le nivellement des matériaux granulaires en place, ainsi que des travaux de finition comprenant 15 centimètres de terre arable;

CONSIDÉRANT QU'une partie du site faisant l'objet de la présente demande est située dans la zone A-03 du plan de zonage du *Règlement de zonage 115-2* de la ville de Sutton, et que la classe d'usage I202 (Carrières, sablières et gravières) y est autorisée;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation accordée par la CPTAQ le 23 janvier 2008 était conforme au règlement de zonage applicable, soit le *Règlement de zonage numéro 600-01 du Canton de Sutton*, et qu'en date d'aujourd'hui, une partie du site bénéficie de droits acquis;

CONSIDÉRANT QU'il existe actuellement une activité d'extraction sur le site;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté et faisant l'objet de la présente demande n'affectera pas le potentiel agricole des propriétés avoisinantes;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la présente demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. portant le numéro CPTAQ2015-003 pour l'utilisation du lot 5 161 029 du cadastre du Québec à des fins autres que l'agriculture.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-200

AUTORISATION DE SIGNER UN ACTE DE SERVITUDE POUR LE DRAINAGE DU CHEMIN DE L'ESKER ET LE PASSAGE DE CONDUITES SUR LA PROPRIÉTÉ DE NATHALIE COUTURE

CONSIDÉRANT QUE Ville de Sutton a approuvé l'ouverture du chemin de l'Esquer en vertu de la résolution 2015-04-155 adoptée lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes réelles et perpétuelles de drainage et pour le passage de conduites d'aqueduc et d'égout existantes ou potentielles doivent être consenties en faveur d'immeubles détenus par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'acte de servitude sera soumis sous peu au service du greffe par Me Marcel Tétrault, notaire;

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M. Louis Dandenault, maire, et Mme Julie Lamarche, greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude préparé par Me Marcel Tétrault concernant une servitude de drainage et deux servitudes pour le passage de conduites d'aqueduc et d'égout sur un immeuble détenu par Mme Nathalie Couture en bordure du chemin de l'Esquer, en faveur de la Ville, et ce, sur approbation du projet d'acte par le service du greffe.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-201

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA VIDANGE TOTALE ET LE TRANSPORT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES, FOSSES DE RÉTENTION ET PUISARD SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé le contrat pour la vidange totale et le transport des boues des fosses septiques, fosses de rétention et des puisards sur le territoire de la Ville de Sutton pour un montant 143 925,00 \$ pour une période de 6 mois couvrant du 2 juin 2014 au 5 novembre 2014 à Groupe Deslandes Fortin Inc., et ce, conformément à la résolution 2014-06-289;

CONSIDÉRANT QUE le contrat peut être reconduit tacitement pour 1, 2 ou 3 périodes additionnelles de 6 mois chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire exercer l'option de renouvellement avec Groupe Deslandes Fortin Inc. pour la période du 5 mai 2015 au 5 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu pour les services durant cette période est de 143 925,00 \$;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'EXERCER l'option de renouvellement prévue au contrat pour la vidange totale et le transport des boues des fosses septiques, fosses de rétention et des puisards sur le territoire de la Ville auprès de Groupe Deslandes Fortin Inc. et ce, pour la période du 5 mai 2015 au 5 novembre 2015, pour un montant de 143 925,00 \$, aux conditions décrites dans les documents de l'appel d'offre.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-202

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR UN PLAN D'ENSEMBLE SCHÉMATIQUE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Tetra Tech, Division Municipal-Eau nous a remis une offre de services professionnels en ingénierie pour un plan d'ensemble schématique des réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial de la Ville, le tout au montant de 6 700,00 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Ville de mettre à niveau son plan d'intervention en infrastructure;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics.

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service professionnels en ingénierie de la firme d'ingénierie Tetra Tech, Division Municipal-Eau, pour un plan d'ensemble schématique des réseaux d'aqueduc et d'égout pluvial de la Ville, au montant de 6 700,00 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que

décrit dans l'offre de services professionnels.

D’AFFECTER une affectation d’une partie de la taxe d’accise 2014-2018 afin de pourvoir à la présente dépense.

Adoptée à l’unanimité

2015-05-203

DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SUTTON - SECTEURS SUTTON NORD ET SUTTON OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé le contrat de déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Sutton - secteurs Sutton nord et Sutton ouest, pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015 à la compagnie 3578470 Canada inc., le tout conformément à la soumission de l'entreprise datée du 23 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE ledit cahier des charges stipule que Ville peut exercer l'option de renouvellement de la soumission de la compagnie pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de se prévaloir de ladite option pour la période 2015-2016, et ce, pour un montant de 115 556,73 \$, excluant les taxes, tel que prévu dans ladite soumission de la compagnie;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D’EXERCER l'option de renouvellement du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Sutton - secteurs Sutton nord et Sutton ouest pour la saison 2015-2016 auprès de 3578470 Canada inc., conformément à sa soumission datée du 23 juillet 2013 pour un montant de 115 556,73 \$, excluant les taxes, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l’unanimité

2015-05-204

DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DE PETITS CHEMINS DE LA VILLE DE SUTTON - SECTEURS MONTAGNE ET VILLE

CONSIDÉRANT QUE suivant la résolution numéro 2014-10-513, le conseil municipal a octroyé le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver de petits chemins de la Ville de Sutton, secteurs Montagne et Ville pour la saison 2014-2015, à la compagnie Paysagiste Girouard, le tout conformément à la soumission de l'entreprise datée du 2 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE ledit cahier des charges stipule que la Ville peut exercer une option de renouvellement de la soumission de la compagnie pour les périodes 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de se prévaloir de ladite option pour la période 2015-2016, et ce, pour un montant de 2 900,00 \$ - secteur Montagne et 1 450,00 \$ - secteur Ville, excluant les taxes, tel que prévu dans ladite soumission de la compagnie;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'EXERCER l'option de renouvellement du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver de petits chemins de la Ville de Sutton – secteur Montagne pour la saison 2015-2016 auprès de Paysagiste Girouard, conformément à sa soumission datée du 2 octobre 2014 pour un montant de 2 900,00 \$, excluant les taxes, le tout aux conditions décrites dans les documents de soumission.

D'EXERCER l'option de renouvellement du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver de petits chemins de la Ville de Sutton – secteur Ville pour la saison 2015-2016 auprès de Paysagiste Girouard, conformément à sa soumission datée du 2 octobre 2014 pour un montant de 1 450,00 \$, excluant les taxes, le tout aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-205

DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DE PETITS CHEMINS DE LA VILLE DE SUTTON - SECTEUR GLEN SUTTON

CONSIDÉRANT QUE suivant la résolution numéro 2014-10-513, le conseil municipal a octroyé le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver de petits chemins de la Ville de Sutton - secteur Glen Sutton, pour la saison 2014-2015, à Christopher Côté, le tout conformément à la soumission de M. Côté datée du 5 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le cahier des charges stipule que la Ville peut exercer une option de renouvellement de la soumission pour les périodes 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de se prévaloir de ladite option pour la période 2015-2016, et ce, pour un montant de 5 000,00 \$, excluant les taxes, aux conditions prévues dans ladite soumission;

Sur la proposition de John Hawley

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'EXERCER l'option de renouvellement du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver de petits chemins de la Ville de Sutton - secteur Glen Sutton pour la saison 2015-2016, auprès de Christopher Côté, pour un montant de 5 000,00 \$ excluant les taxes, et ce, conformément à sa soumission datée du 5 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-206

MANDAT POUR TROIS ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*

et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisant que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les trois (3) prochaines années;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

DE CONFIRMER que la Ville, comme les lois le permettent, adhère à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour trois (3) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

DE CONFIER à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressés, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2015-2016 à 2017-2018 inclusivement;

DE RESPECTER les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

DE FOURNIR à l'UMQ, afin de lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, les quantités de chlorure de sodium dont la Ville aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2015-2016, ce pourcentage est fixé à 0,95% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec;

D'AUTORISER le directeur général et greffier ou le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'objet de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-207

AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE À L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 2 CAMIONNETTES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adjugé le contrat pour la fourniture d'une camionnette Sierra 2500HD et d'une camionnette Canyon 2015, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-04-164;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des travaux publics.

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement à Les Automobiles Rocheleau Inc., lors de la livraison des véhicules et sur réception des factures.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-208

ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ENTRE VILLE DE SUTTON ET ABATTOIR RAY FORTIN

CONSIDÉRANT QUE l'abattoir Ray Fortin, située au 1756 Route 139 nord, Sutton, Québec, suite à une demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte au changement climatique (MDDELCC), a l'obligation d'installer un traitement d'eaux usées pour se conformer aux exigences de rejets et que les coûts sont dispendieux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est importante dans la communauté et la région;

CONSIDÉRANT QUE les ouvrages d'assainissement de la Ville peuvent traiter les eaux usées de la Ville et de l'abattoir, pourvu que celles déversées par l'abattoir respectent les exigences de rejet qui sont énumérés au point 3.3 de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation de ces ouvrages doivent également être partagés entre les usagers, proportionnellement aux charges hydrauliques, organiques et inorganiques des eaux usées rejetées par l'abattoir dans les ouvrages d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE Abattoir Ray Fortin est disposée à participer aux coûts d'exploitation pour son utilisation des ouvrages d'assainissement de la Ville à la suite d'une demande de l'entreprise d'augmenter le débit et les charges polluantes des eaux usées à être déversées dans l'étang numéro 1;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics.

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Serge Poirier

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre la Ville et Abattoir Ray Fortin, tel que soumise;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier à signer ladite entente, ainsi que tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-209

**AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE LA DEMANDE
NUMÉRO 2 - HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton, à Athena Construction inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2015-03-135 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat en services professionnels en architecture pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction de l'hôtel de ville de Sutton, à Caroline Denommée Architecte inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2014-03-149 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 7 avril 2015, le conseil municipal a autorisé le paiement de la demande numéro 1 transmise par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. en date du 7 avril 2015, pour un montant de 55 059,30 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-04-175;

CONSIDÉRANT QUE Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée Architecte inc. a transmis en date du 23 avril 2015, la demande de paiement numéro 2 pour un montant de 213 042,09 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%;

CONSIDÉRANT QU'après vérification de la demande pour les travaux réalisés jusqu'au 22 avril 2015, Caroline Denommée recommande au conseil d'effectuer le paiement;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la demande numéro 2, à Athena Construction inc., pour un montant de 213 042,09 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande numéro 2 transmise en date du 23 avril 2015 par Caroline Denommée, architecte, chez Caroline Denommée architecte inc. pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-210

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE D'ATHENA
CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX
TEMPORAIRES DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de rénovation et d'agrandissement sont actuellement en cours sur le bâtiment de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'en vue de ces travaux, le conseil municipal a autorisé la relocalisation des bureaux administratifs dans des locaux temporaires, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-03-112;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, certains aménagements ont dû être effectués dans les locaux temporaires situés au 1, rue Principale Sud, à Sutton, afin de les rendre fonctionnels pour le personnel administratif de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la société Athena Construction a été mandatée afin de procéder aux travaux nécessaires à l'aménagement des locaux temporaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture d'Athena construction datée du 31 mars 2015, au montant de 18 609,65 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'aménagement des locaux temporaires de l'hôtel de ville situés au 1, rue Principale Sud, à Sutton.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer une affectation du surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-211

CONFIRMATION DE CYNTHIA BRUNELLE AU POSTE DE COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE Cynthia Brunelle a été embauchée à titre de coordonnatrice au service des loisirs et de la vie communautaire en date du 12 mai 2014, par la signature d'un contrat de travail d'une durée d'un an, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-05-258;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail vient à échéance le 19 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à l'évaluation de Cynthia Brunelle en date du 15 avril 2015 et recommande de confirmer la permanence de Cynthia Brunelle au poste de coordonnatrice au service des loisirs et de la vie communautaire à compter du 20 mai 2015;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du directeur général et de confirmer Cynthia Brunelle à titre de coordonnatrice au service des loisirs et de la vie communautaire de la Ville à compter du 20 mai 2015, aux conditions suivantes :

- Mme Brunelle sera assujettie à la *Politique sur les conditions de travail des employés cadres de Ville de Sutton*;

- L'horaire de travail de Mme Brunelle sera de 3 jours par semaine, à raison de 7 heures par jour, et ce, jusqu'au 28 août 2015;
- À compter du 31 août 2015, Mme Brunelle bénéficiera d'un horaire de travail de 4 jours par semaine, à raison de 7 heures par jour;
- Le salaire de Mme Brunelle sera établi suivant la classe 5, échelon 1 de la structure salariale en vigueur et sera ajusté suivant le nombre de jours travaillés;
- Mme Brunelle bénéficiera de tous les avantages contenus à la *Politique sur les conditions de travail des employés cadres de Ville de Sutton* en l'ajustant au pro rata du nombre d'heures travaillées.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-212

RATIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA VENTE DES BIENS ENTREPOSÉS PAR LA VILLE SUITE À UNE MISE SUR LE CARREAU

CONSIDÉRANT QUE le 7 novembre 2014, les biens appartenant à la société 9239-8130 Québec inc. ont été mis sur le carreau par huissier;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la Ville a l'obligation de dégager la voie publique des biens laissés sur le carreau et que conséquemment, la Ville a récupéré les biens, les a déménagés et entreposés à ses frais, et ce, en attendant de voir si le propriétaire les récupérerait;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la Ville peut vendre ces biens s'ils n'ont pas été réclamés dans les 60 jours après la mise au carreau, et ce, suivant certaines modalités;

CONSIDÉRANT QUE le syndic agissant dans le cadre de la faillite de 9239-8130 Québec inc. a procédé à un appel d'offres afin de vendre les biens détenus par la Ville, mais aucune offre n'a été déposée dans le délai;

CONSIDÉRANT QUE le 11 décembre 2014, le syndic a confirmé par écrit qu'il n'avait ni ne prétendait à aucun intérêt dans ces biens et a consenti à ce que la Ville en dispose à sa guise;

CONSIDÉRANT QUE les formalités légales ayant été respectées, le directeur général et greffier s'est entendu avec M. Joseph Lavoie afin de lui vendre les biens entreposés en contrepartie de tous les frais engagés par la Ville à ce jour pour les récupérer, les déménager et les entreposer, soit la somme de 4 083,89 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril une entente a été signée à cet effet entre M. Joseph Lavoie et la Ville, représentée par Me Jean-François D'Amour;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER l'entente signée en date du 15 avril 2015 par M. Joseph Lavoie et Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-213

MANDAT À INNOVISION+ POUR LA DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une résolution le 12 novembre 2013 afin d'entamer le processus de division du territoire de la Ville en districts électoraux, et ce, conformément à la résolution numéro 2013-11-501;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'une firme spécialisée en la matière est essentielle au bon déroulement de ce processus;

CONSIDÉRANT QUE la firme Innovision+ a fait parvenir une entente de services professionnels à la Ville afin d'établir un estimé du coût d'un tel travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER Innovision+ afin de procéder à la division du territoire en districts électoraux, et ce, conformément à l'entente de services professionnels proposée, pour un montant de 5 600 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente standard de services professionnels – services de géographie électorale, tel que soumise.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer les paiements conformément aux modalités contenues à l'entente de services professionnels, incluant les modifications ultérieures et/ou supplémentaires à celles établies par ladite entente, le cas échéant, et ce, au taux de 125 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-214

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LE VILLAGE DE BROME RELATIVEMENT AU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un service de premiers répondants qui dessert l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Brome désire intégrer ledit service de premiers répondants offert par Sutton afin que sa population puisse en bénéficier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Village de Brome désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code Municipal ainsi que 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente d'aide mutuelle relative au service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal du Village de Brome a adopté la résolution numéro 2014-07-070 afin d'intégrer le service de premiers répondants de la Ville pour une période d'essai de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sutton a adopté la

résolution numéro 2014-09-459 afin de permettre l'intégration de Brome à son service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, une première entente a été signée entre les parties le 16 septembre 2014 afin de procéder à une période d'essai de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai s'est terminée le 16 mars 2015 et que le conseil municipal de Brome a adopté la résolution numéro 2015-04-036 afin de maintenir le service des premiers répondants sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sutton désire permettre au Village de Brome de continuer de bénéficier du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont convenu de conclure une nouvelle entente intermunicipale à cet effet;

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale avec le Village de Brome relativement au service des premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-215

RETRAIT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LE BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'Hôtel de ville de Sutton à Athena Construction inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2015-03-135;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer aux documents d'appel d'offres, Athena Construction doit assurer le bâtiment durant toute la période des travaux à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu la preuve d'assurance d'Athena Construction et qu'après analyse, le tout est en conformité avec les exigences contenues au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est inutile de couvrir le bâtiment en assurance une 2^e fois par le biais des assurances de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de retirer le bâtiment de l'hôtel de ville de nos assurances durant les travaux, puisque nous sommes en cours de contrat, nous devons adopter une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

DE RETIRER temporairement de la couverture d'assurance de la Ville le bâtiment de l'Hôtel de ville situé au 11, rue Principale Sud, à Sutton, à

compter du 7 avril 2015, et ce, durant toute la période des travaux de rénovation et d'agrandissement actuellement en cours.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au courtier d'assurance en charge d'assurer les bâtiments de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-216

EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR DE SUTTON POUR LA SAISON ESTIVALE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre le service de camp de jour pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'embauche de moniteurs qualifiés pour assurer la sécurité des enfants;

CONSIDÉRANT QUE Morgane Normand a travaillé l'an dernier au Camp de jour et désire travailler de nouveau pour la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une période d'entrevue pour trouver les deux moniteurs supplémentaires et que Laurence Brassard ainsi que William Langlois ont démontré les capacités pour effectuer les tâches de moniteurs pour le camp de jour de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE Morgane Normand et Laurence Brassard ont déjà reçu la formation de premiers soins général/RCR;

CONSIDÉRANT QUE Morgane Normand, Laurence Brassard et William Langlois sont motivés à relever le défi des fonctions du poste de moniteurs du Camp de jour de Sutton;

M. Winston Bresee et Mme Veerle Beljaars déclarent avoir un intérêt à l'item 12.3 et quittent la salle à 21h12.

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Morgane Normand à titre de monitrice du camp de jour de Sutton, pour la période du 22 juin au 14 août 2015, pour un travail ne dépassant pas 40 heures/semaine, ainsi qu'à titre d'animatrice pour la Fête de la famille, le 16 mai 2015 de 9h30 à 15h30, à raison de 12,95 \$ de l'heure;

D'AUTORISER le paiement de 60 heures pour la planification et la formation ainsi que pour la période d'inscriptions, à Morgane Normand, au taux horaire de 12,95 \$;

D'EMBAUCHER Laurence Brassard à titre de monitrice du camp de jour de Sutton, pour la période du 22 juin au 14 août 2015, à raison de 12,45 \$ de l'heure, pour un travail ne dépassant pas 40 heures/semaine;

D'AUTORISER le paiement de 60 heures pour la planification et la formation ainsi que pour la période d'inscriptions, à Laurence Brassard, au taux horaire de 12,45 \$;

D'EMBAUCHER William Langlois à titre de moniteur du camp de jour de Sutton, pour la période du 22 juin au 14 août 2015, pour un travail ne dépassant pas 40 heures/semaine, ainsi qu'à titre d'animateur pour la

Fête de la famille, le 16 mai 2015, de 9h30 à 15h30, à raison de 11,45 \$ de l'heure;

D'AUTORISER le paiement de 60 heures pour la planification et la formation ainsi que pour la période d'inscriptions à William Langlois, au taux horaire de 11,45 \$;

D'AUTORISER la trésorière à payer les frais d'inscriptions de William Langlois et Laurence Brassard pour la formation DAFA et l'inscription de William Langlois à la formation de premiers soins.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-217

DÉPENSES RELATIVES AU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2015

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la vie communautaire est en période de planification pour le camp de jour pour la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT QUE des dépôts doivent être effectués pour la réservation de certaines activités;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement des dépôts pour la réservation de certaines activités dans le cadre de la planification du camp de jour pour la saison estivale 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-218

EMBAUCHE DU PERSONNEL AQUATIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2015

CONSIDÉRANT QUE Nathaniel Charles, Pierre-Nicholas Brault, Laura Michaudville et Hilary Bryson ont travaillé pour la Ville à l'été 2014 et que ceux-ci sont intéressés à travailler de nouveau pour la piscine municipale de Sutton pour l'été 2015;

CONSIDÉRANT QUE Emma Drummond et Léa-Sam Potvin Cormier ont démontré un intérêt à travailler pour la piscine municipale de Sutton pour l'été 2015;

CONSIDÉRANT QU'ils possèdent tous les accréditations requises pour travailler pour la Ville;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le remboursement des frais d'inscriptions pour les requalifications et les formations sur présentation de preuves justificatives;

D'AUTORISER l'embauche de l'équipe de sauveteurs et de moniteurs aquatique selon le tableau suivant:

Nom des employés	Taux horaire Fonction	Taux horaire Fonction
-------------------------	------------------------------	------------------------------

	SAUVETEUR	MONITEUR
Nathaniel Charles	16,00 \$	15,50 \$
Laura Michauville	14,75 \$	15,50 \$
Pierre-Nicolas Brault	15,00 \$	16,50 \$
Hilary Bryson	14,50 \$	15,50 \$
Emma Drummond	14,50 \$	16,50 \$
Léa-Sam Potvin-Cormier	14,50 \$	15,25 \$

Adoptée à l'unanimité

M. Winston Bresee et Mme Veerle Beljaars sont de retour à 21h15.

2015-05-219

UTILISATION DU TERRAIN ET DE LA SALLE 1 DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JOHN-SLEETH

CONSIDÉRANT QUE Mme Catherine Lalonde désire organiser un événement permettant aux citoyens de se rassembler et d'approfondir leurs connaissances sur le sujet des plantes médicinales;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lalonde désire organiser son événement sur les lieux du Centre Communautaire John-Sleeth;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Catherine Lalonde à utiliser le terrain ainsi que la Salle 1 du Centre Communautaire John-Sleeth, le 7 juin 2015, de 10h à 19h, pour un événement traitant sur le sujet des plantes médicinales.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-220

AUTORISATION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT POUR LES ÉVÉNEMENTS X-TRAIL ET X-MAN RACE

CONSIDÉRANT QUE les événements X-Trail et X-Man Race auront lieu sur le territoire de la Ville Sutton et que ceux-ci apportent une retombée économique pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède des équipements qui sont disponibles pour la réalisation d'événements sélectionnés;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Serge Poirier
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le prêt d'équipement pour les événements de X-Trail le 30 mai 2015, et de X-Man Race le 6 juin 2015, qui auront lieu tous deux au Mont Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-221

AJOUT D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU CONTRAT DE JUSTIN GARDNER POUR L'ENTRETIEN DE LA CAFÉTÉRIA

CONSIDÉRANT QUE le Ballet Jazz utilisait gratuitement la salle au deuxième étage de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le Ballet Jazz avait déjà fixé leurs prix d'inscription en fonction de l'utilisation d'une salle gratuite et que les inscriptions ont déjà eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE le Ballet Jazz a dû être relocalisé à la cafétéria de l'École de Sutton School suivant la fermeture de l'hôtel de ville pour des travaux majeurs de rénovations;

CONSIDÉRANT QUE le Ballet Jazz utilisera la cafétéria de l'École de Sutton School jusqu'à la mi-mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE M. Justin Gardner effectuait déjà l'entretien du gymnase et s'occupait déjà d'ouvrir et de fermer les portes chaque jour, et ce, conformément au contrat qui lui a été octroyé suivant la résolution numéro 2014-09-463;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par Winston Bresee
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des heures supplémentaires de M. Justin Gardner pour l'entretien de la cafétéria après l'usage du Ballet Jazz, et ce, jusqu'à la mi-mai 2015, au taux horaire de 16,75\$ et aux mêmes conditions que celles décrites dans le contrat d'entretien du gymnase signé le 21 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-222

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DES JEUX GONFLABLES POUR LA FÊTE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location de jeux gonflables pour l'événement de la Fête de la Famille le 16 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Proludik nous fournit un contrat pour la location de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit effectuer un dépôt pour assurer la réservation de l'équipement;

Sur la proposition de Veerle Beljaars
Appuyé par John Hawley
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER Mme Cynthia Brunelle, coordonnatrice au service des loisirs et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de location des jeux gonflables pour l'événement de la Fête de la Famille le 16 mai 2015;

D'AUTORISER le versement du dépôt de 580.00 \$ (taxes incluses) pour la location des jeux gonflables.

D'AUTORISER le paiement du solde, soit une somme de 564.00 \$ (taxes incluses), et ce, en date du 19 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-223

INSTALLATION D'UN CROQUE-LIVRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JOHN-SLEETH

CONSIDÉRANT QUE le projet Croque-Livres vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'idée de l'implantation des Croques-Livres provient de la concertation des organismes de la petite enfance de la région de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE le projet Croque-Livres se déploie dans notre MRC et les Croque-Livres seront présents à Bedford, Farnham, Cowansville et Lac-Brome;

CONSIDÉRANT QUE le module pour le projet Croque-Livres sera offert gratuitement à Sutton;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du Croque-Livre sera fait par l'organisme du Centre d'Action Bénévole (CAB) de Sutton par l'entremise de Ressource Famille et/ou par Bibliothèque Sutton Library;

CONSIDÉRANT QUE le Croque-Livre est d'une dimension de 40 pouces de hauteur par 21 pouces de largeur par 16 pouces de profondeur;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'installation d'un Croque-Livres sur le terrain extérieur du Centre Communautaire John-Sleeth, et ce, en conformité avec le *Règlement de zonage 115-2, section 3* concernant l'implantation des bâtiments accessoires.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-224

ATTRIBUTION DES SOMMES RECUES EN SUBVENTION POUR LA FÊTE DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE Mme Cynthia Brunelle, coordonnatrice au service des loisirs et de la vie communautaire, a fait des démarches afin que la Ville soit admissible à une subvention de Loisirs et Sport Montérégie dans le cadre de la Fête de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie nous accorde une somme au montant de 950 \$ sur présentation de preuves justificatives admissibles pour la réalisation de nos activités de la Fête de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cynthia Brunelle a fait des démarches auprès de Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi afin d'obtenir une aide financière pour la Fête de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi paiera la moitié de la somme pour l'animation de la zone Wixx ainsi que la moitié de la somme dépensée pour l'achat d'articles promotionnels Wixx;

Sur la proposition de Veerle Beljaars

Appuyé par Winston Bresee

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à affecter les subventions de Loisir et Sport Montérégie et de Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi afin de pourvoir aux dépenses non prévues au budget 2015, pour l'activité de la Fête de la Famille.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-225

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-01-045 INTITULÉE « CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015 POUR LA FÊTE NATIONALE »

CONSIDÉRANT QUE le 19 janvier 2015, le conseil municipal a adopté une résolution afin de contribuer financièrement à l'organisation de la Fête Nationale à Sutton, et ce, conformément à la résolution numéro 2015-01-045;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution ne mentionne pas à quel organisme la contribution financière sera versée;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Ville, il y aurait lieu de corriger cette erreur;

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Nathalie Bédard
IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2015-01-045 afin d'ajouter le nom de l'organisme à qui la contribution financière est faite et à cet effet :

- remplacer le titre par le suivant :
« Contribution financière 2015 à Espace Sutton pour la Fête Nationale ».
- remplacer le premier paragraphe de la conclusion par le suivant :
« **DE VERSER** une contribution financière à Espace Sutton, au montant de 2 000 \$, pour l'organisation de la Fête Nationale 2015 ».

Adoptée à l'unanimité

2015-05-226

EMBAUCHE D'UN BÉNÉVOLE POUR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants est toujours prêt à accueillir de nouveaux bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc-Antoine Dunlavey est intéressé à se joindre au sein du service des premiers répondants à titre de bénévole;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du service des premiers répondants;

Sur la proposition de Serge Poirier
Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Marc-Antoine Dunlavey à titre de premier répondant, et ce, conditionnellement à ce qu'il suive la formation nécessaire afin d'obtenir la certification requise par l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-227

MODIFICATION À LA CONVENTION D'HONORAIRES AVEC GROUPE HÉNAULT

CONSIDÉRANT QUE le 2 juillet 2013, le conseil municipal a adopté une résolution afin d'entériner une convention d'honoraires avec Groupe Hénault afin que cette société puisse intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'honoraires actuelle était basée sur une protection d'assurance de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Hénault offre maintenant une protection d'assurance de 5 000 000 \$ lors des interventions en cas de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation de protection entraîne une légère augmentation de la tarification prévue à cet effet;

Sur la proposition de Winston Bresee

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la convention d'honoraires avec Groupe Hénault, à l'article 3, afin que le taux payé par la Ville relativement à l'assurance responsabilité pollution / environnement de Groupe Hénault passe de 5,5% à 6%.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-228

AUTORISATION DE PAIEMENT SUITE À L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE ÉCHELLE 78' "QUINT"

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour l'achat d'un camion autopompe échelle 78' "Quint" à Aréo-feu ltée, et ce, conformément à la résolution numéro 2013-10-487;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie.

Sur la proposition de Serge Poirier

Appuyé par Kenneth Hill

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement à Aréo-feu ltée, lors de la livraison du véhicule et sur réception de la facture, et ce, suivant entente avec Aréo-feu ltée.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2015

Les membres du conseil prennent connaissance de l'état des activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015.

2015-05-229

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE TWO HUMANS POUR COMPLÉTER LA MIGRATION DU SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté Two Humans afin de procéder à la migration du site web de la Ville, et ce, conformément à la résolution numéro 2014-03-138;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire terminer ce projet cette année;

CONSIDÉRANT QUE Two Humans a fait une proposition de services à la Ville au montant de 4 000 \$ pour la finalisation de la migration, plus la somme de 1 700 \$ pour la maintenance annuelle;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la proposition de services de Two Humans datée du 2 mai 2015 afin de compléter la migration du site web pour la somme de 4 000 \$ plus la somme de 1 700 \$ pour la maintenance annuelle.

D'AUTORISER Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière à affecter les revenus supplémentaires de taxes foncières afin de pourvoir à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-230

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FESTIVAL DE JAZZ DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE le Festival de Jazz de Sutton offre une visibilité à des talents locaux, rend la culture plus accessible grâce à une programmation gratuite et se réalise en concertation avec le milieu, s'inscrivant ainsi dans l'atteinte de la Politique culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer financière à cet événement pour l'année 2015;

Sur la proposition de Nathalie Bédard

Appuyé par John Hawley

IL EST RÉSOLU :

DE VERSER la somme de 3 000 \$ au Festival de Jazz de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la

séance ordinaire du 4 mai 2015 de la MRC Brome-Missisquoi.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens questionnent les membres du Conseil.

2015-05-231

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de John Hawley
Appuyé par Kenneth Hill
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 22h13.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.